



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-08
DU JEUDI 22 JANVIER 2026

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à la SARL CFT

Par décision du Bureau par délégation n° 2021-58 en date du 2 décembre 2021 avait été actée la vente d'un terrain (situé sur la Zone d'activité économique sise route vieille d'Albi, 81120 Lombers) d'une contenance de 2 285 m², à la SARL CFT, dont Monsieur Cyril FABRÈS est le gérant.

Les besoins du chef d'entreprise ayant évolué et au regard du Permis d'Aménager de la Zone, il est proposé aujourd'hui de céder à la SARL CFT le lot n°12 dudit PA d'une emprise foncière de 3 934 m².

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi (pour réévaluer le prix de cession), il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur 39 340 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 47 208 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE **Communauté
de Communes
Centre Tarn**